

1 - Pièces administratives à fournir pour toute 1^{ère} demande Ou toute demande de renouvellement

- **Le formulaire de demande auprès de la MDA (ou MDPH) pour les personnes handicapées, daté et signé en page 8** par le demandeur ou son représentant légal.
- **Le certificat médical** joint à ce formulaire, daté de moins de 3 mois, dûment renseigné, signé et tamponné par le médecin traitant ou spécialiste du demandeur, accompagné éventuellement de photocopies de bilans de spécialistes datant de moins d'un an.
- **Une photocopie recto-verso d'un justificatif d'identité** de la personne concernée par la demande (carte nationale d'identité, passeport, ou livret de famille).
Situations particulières :
 - pour les mineurs n'ayant pas de carte nationale d'identité : une copie du livret de famille complet (père, mère, enfant concerné) avec tampon et signature de l'officier d'État civil lisible.
 - pour les mineurs et majeurs ressortissants de l'Union Européenne (UE) : carte nationale d'identité ou passeport du pays d'origine en cours de validité.
 - pour les mineurs et majeurs hors Union Européenne (UE) : titre de séjour en cours de validité ou tout autre document officiel d'autorisation de séjour en France.
- **Une photocopie d'un justificatif de domicile** de moins de 3 mois au nom de la personne concernée par la demande (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, d'eau, d'abonnement internet).
Situations particulières :
 - pour un mineur : un justificatif de domicile du représentant légal.
 - Pour un majeur hébergé par un tiers : un justificatif de domicile et une attestation sur l'honneur de l'hébergeant.
 - pour un majeur domicilié dans un établissement : une attestation de domiciliation ou attestation d'hébergement de l'établissement
- **Une photocopie intégrale du jugement en protection juridique** - tutelle, curatelle, sauvegarde de justice (si concerné).
- **Une photocopie du jugement attestant des modalités concernant l'autorité parentale** (si concerné).

2- Et pièces à fournir selon la nature de la demande

Rubrique C - Demande d'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé et son complément (AEEH)

- **Si vous avez recours à l'emploi d'une tierce personne rémunérée :**
 - Une attestation d'emploi d'une tierce personne, contrat de travail, ou la déclaration URSSAF précisant le nombre d'heures d'aide humaine hebdomadaires ou mensuelles.
- **Si vous avez réduit votre temps de travail ou renoncé à votre emploi, pour vous occuper de votre enfant ou de la personne concernée par la demande :**
 - Votre contrat de travail, un bulletin de salaire, ou une attestation de votre employeur justifiant la réduction du temps de travail ou votre temps de travail effectif.
- **Si vous avez des frais supplémentaires liés au handicap :**
 - Les justificatifs ou devis en votre possession.

Rubrique D - Demande relative à un parcours de scolarisation et/ou de formation, avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social

- **Pour une demande de scolarisation**
 - Le recueil des éléments d'observation en milieu scolaire de l'année en cours, assorti du compte-rendu de l'équipe éducative validé par l'enseignant référent ou le compte-rendu de l'équipe de suivi de scolarisation ou/et le GEVASCO.
- **Pour une prise en charge médico-sociale par un établissement ou un service médico-social**
 - Le recueil des éléments d'observation en milieu scolaire de l'année en cours,
 - Tout bilan en votre possession (ex: bilan réalisé par une structure spécialisée pour les enfants : CAMSP, CMPP, bilan scolaire de l'année en cours, bilan d'examen psychologique, psychiatrique, évaluation sociale...).
- **Pour un renouvellement de prise en charge médico-sociale**
 - Un bilan du service ou établissement médico-social actuellement fréquenté.

Rubrique E - Demande de carte d'invalidité ou de priorité / Demande de carte de stationnement

- **Pour toute demande de carte :**
 - ***Une photo d'identité de format 35mm de large sur 45mm de haut*** à joindre sous enveloppe (*nom et prénom, date de naissance, inscrits au dos de la photo et sur l'enveloppe*).

! Si vous demandez une carte d'invalidité ou de priorité **ET** une carte de stationnement, joindre **2** photos.

- ✓ Si vous percevez une pension d'invalidité de 3^{ème} catégorie
- ✓ Si vous bénéficiez d'une prestation pour recours à tierce personne (MTP ou PC RTP)
 - Joindre le justificatif

Rubrique F - Demande de prestation de compensation (PCH)

■ Pour toute demande de PCH

- Photocopie de l'attestation de carte Vitale, l'attestation de votre caisse d'assurance maladie (indiquant le taux de prise en charge à 60% ou 100%) et votre carte de mutuelle.
- Photocopie recto-verso de l'avis d'imposition de l'année N -1.
✓ Pour les couples non mariés, joindre les 2 avis.
- Relevé d'identité bancaire ou postale (RIB ou RIP) du bénéficiaire, avec mention de la tutelle ou de la curatelle si concerné.
- Tout argumentaire ou bilan réalisé par les professionnels intervenant auprès de vous (si concerné).
- **Si vous percevez** une prestation pour recours à une tierce personne (MTP ou PC RTP) : une photocopie d'attribution, faisant mention du montant perçu.

■ Pour une demande de PCH « aide humaine »

Si un proche vous vient en aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne, et a réduit son temps de travail ou renoncé à son emploi pour intervenir à votre domicile :

- Un contrat de travail, un bulletin de salaire ou une attestation de l'employeur **justifiant la réduction du temps de travail ou le temps de travail effectif.**

Si vous avez recours à l'emploi d'une tierce personne rémunérée :

- **Une attestation d'emploi d'une tierce personne, contrat de travail, ou la déclaration URSSAF** précisant le nombre d'heures d'aide humaine hebdomadaires ou mensuelles.

Si vous exercez des fonctions électives :

- **Un justificatif de fonction élective.**

■ Pour une demande de PCH « aide technique »

- Prescription médicale
- 2 devis détaillés pour chaque matériel
- Pour une aide auditive : audiogramme récent délivré par un médecin spécialisé ORL
- Pour une aide visuelle : le bilan ophtalmologique inclus dans le formulaire, rempli et signé par votre médecin ophtalmologiste.

■ Pour une demande de PCH « aménagement du logement » ou « aide au déménagement »

- 2 devis de chacun des corps de métier
- Plans, photos, description du projet
- Si déménagement : motif et mention des aides attribuées par d'autres organismes.

■ Pour une demande de PCH « aménagement du véhicule » ou « surcoûts liés aux transports »

- Photocopie du permis de conduire recto-verso avec mention des restrictions
- Photocopie de la carte grise et mention du kilométrage du véhicule
- Devis et descriptif du projet - Si surcoûts liés aux transports, devis et justificatifs

■ Pour une demande de PCH « aides spécifiques ou exceptionnelles »

- Justificatifs de dépenses, et des surcoûts liés au handicap
- Prescription médicale ou tout document justifiant les aides

→ TSVP

Rubrique H - Demande d'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) * et de complément de ressources

Et/ ou

Rubrique I – Demande relative au travail (Reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé), à l'emploi et à l'orientation professionnelle

- ➔ **CV** (Curriculum Vitae), le cas échéant
 - ➔ **Photocopie de vos bilans de stage ou de formation** (si concerné)
 - ➔ **Fiche d'aptitude ou d'inaptitude du médecin du travail** (si concerné)
 - ➔ **Si vous percevez** une pension d'invalidité, de retraite, une rente d'accident du travail : une photocopie d'attribution
- ✓ Si vous fréquentez actuellement un ESAT, une structure relevant du milieu ordinaire de travail (dont entreprise adaptée), un établissement ou un service médico-social pour adulte (foyer de vie, foyer occupationnel, foyer d'accueil médicalisé, ou service d'accompagnement à la vie sociale...) :
- ➔ **Un bilan ou rapport de prise en charge médico-sociale**

** Dans le cadre de la réforme de l'AAH applicable au 1^{er} janvier 2009, la MDA est dans l'obligation d'étudier votre possibilité d'accès à l'emploi si votre taux d'incapacité est estimé inférieur à 80%. Ainsi, lors du dépôt d'une demande d'AAH, il est recommandé de joindre les documents mentionnés dans cette rubrique.*

Rubrique J – Demande d'orientation vers un établissement ou service médico-social pour adultes

- ➔ **Un bilan ou rapport de prise en charge médico-sociale.**